

APPEL A PROJET 2024 CONTRAT DE VILLE/CITE EDUCATIVE DE SAINTE-ROSE

Date de lancement : ...**08/01/2024**

Date limite de dépôt :...**23/02/2024**

Cet appel à projets concerne toute demande de subvention pour l'année 2024 ou pour l'année scolaire 2024/2025, au titre du Contrat de ville ou de la Cité éducative de Sainte-Rose.

SOMMAIRE

I) LE CONTEXTE

II) LES TERRITOIRES ET PUBLICS CONCERNÉS

III) L'APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2024

IV) L'APPEL A PROJET CITÉ ÉDUCATIVE 2024

V) LA PROCÉDURE DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJETS

VI) CALENDRIER

VII) CONTACTS

I) LE CONTEXTE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par les collectivités territoriales et l'État et s'inscrit dans une démarche de construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Relancé en 2022 et prolongé jusqu'en 2024, le contrat de ville de Sainte-Rose co-piloté par la Ville de Sainte-Rose et la Préfecture se structure autour de quatre piliers principaux :

Cohésion sociale

Développement économique et emploi

Cadre de vie et renouvellement urbain

Pilotage, ingénierie, ressources et évaluation

Contexte et cadre national du programme des Cités éducatives

Lancées en 2018 par le ministre de la Ville et du logement et le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, **les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.** Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants. L'ambition de la démarche des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. **L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.**

Labellisée le 13 mai 2022, la cité éducative de la ville de Sainte-Rose s'articule autour de trois axes prioritaires :

Axe 1 : conforter le rôle de l'école (structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements, encourager l'ambition scolaire...);

Axe 2 : promouvoir la continuité éducative (encourager la coopération avec les parents, prévention santé, lutte contre le décrochage scolaire, éducation artistique et culturelle, diffusion de la culture scientifique et technique...)

Axe 3 : ouvrir le champ des possibles (insertion professionnelle et découverte des métiers, mobilité, engagement citoyen, numérique, lutte contre les discriminations...).

II) LES TERRITOIRES ET PUBLICS CONCERNÉS

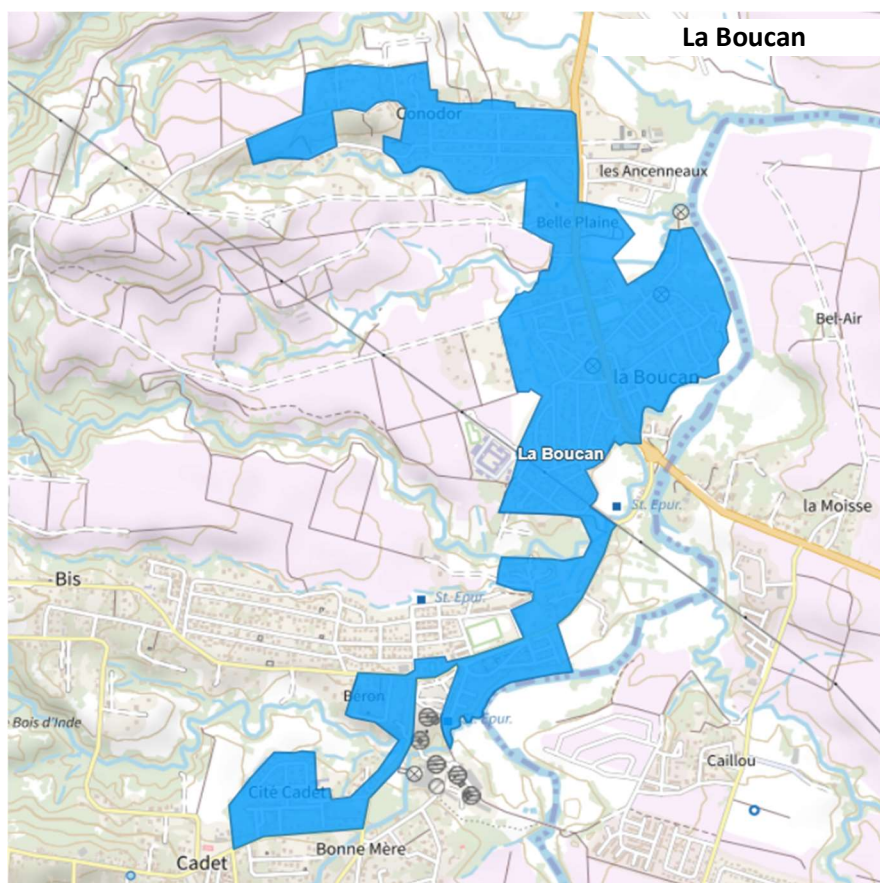
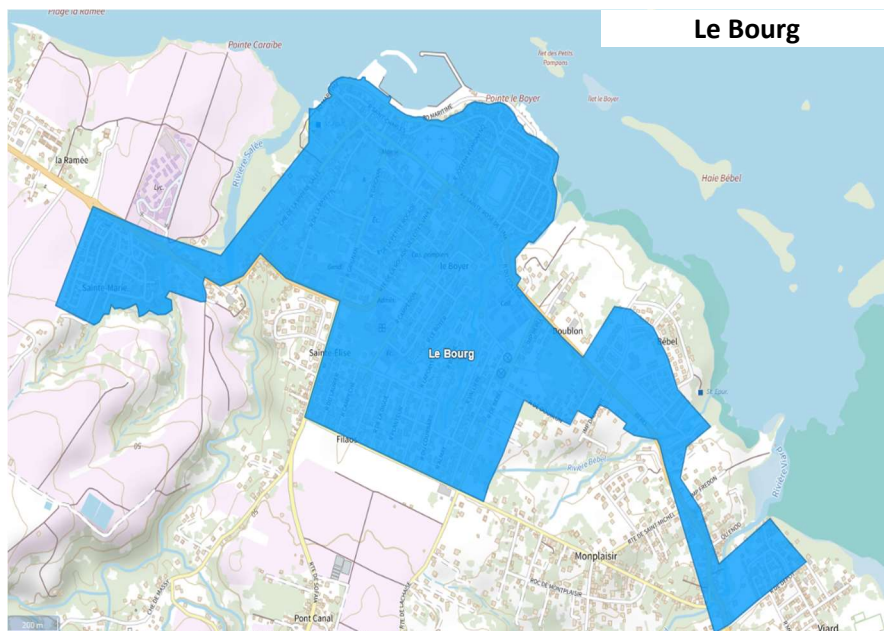
1. Contrat de ville

La ville de Sainte-Rose compte deux quartiers prioritaires représentant 6 461 habitants, soit 32.47% de la population de Sainte-Rose (source SIG) : le Bourg et la Boucan.

Ces habitants bénéficient, entre autres, des dispositifs spécifiques suivants :

-1 Programme de Réussite Educative (PRE)

-2 PEDT



La cartographie des quartiers prioritaires est consultable en ligne à l'adresse : <https://sig.ville.gouv.fr/>

2. Cité éducative de Sainte-Rose

Les établissements scolaires membres de la cité éducative sont les suivants :

ECOLES

- ECOLE ELEMENTAIRE LA BOUCAN
- ECOLE PRIMAIRE BIS CADET
- ECOLE PRIMAIRE MORNE ROUGE
- ECOLE ELEMENTAIRE MORNE ZIZI
- ECOLE MATERNELLE ARCHELON (CADET)
- ECOLE MATERNELLE LA BOUCAN
- ECOLE PRIMAIRE REIMONENQ JOSEPH
- ECOLE ELEMENTAIRE BOURG 1
- ECOLE ELEMENTAIRE BOURG 2
- ECOLE MATERNELLE BOURG 1
- ECOLE MATERNELLE BOURG 2 LE BOYER

COLLEGES

- COLLEGE BOIS RADA
- COLLEGE BEBEL

LYCEE

- LYCEE SONNY RUPAIRE

III) L'APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2024

Priorités 2024

PILIER N°1 : COHESION SOCIALE

ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DÉCLINAISONS EN ENGAGEMENTS OPÉRATIONNELS
Renforcer le pilotage du volet Éducatif	<ul style="list-style-type: none">- Développer les dispositifs de réussite éducative en articulation avec la cité éducative- Développer l'Ingénierie et fonctionnement (équipes de réussite éducative) du PRE
Placer l'enfant et ses parents au cœur des dispositifs	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les actions visant à impliquer les parents dans les activités de leurs enfants et soutenir la parentalité (café débat, sorties culturelles en famille, jardins en famille...)- Coordonner l'offre d'accueil collectif et individuel en matière de petite enfance- Développer et optimiser les équipements et services aux familles
Maintenir et consolider le lien social en favorisant les échanges intergénérationnels et en valorisant nos aînés	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les habitants pour renforcer l'accès à une offre éducative, culturelle et artistique de qualité, variée et accessible pour tous et pour chacun
Mettre en place le contrat local de santé	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser les actions de sport de proximité (ex : tournoi inter quartiers)- Favoriser l'accès aux soins- Mettre en place des actions de proximité, de prévention et de promotion d'éducation à la santé- Développer la prévention sanitaire et sociale des publics les plus fragilisés- Repérer les situations de troubles, les signaux faibles chez tous les élèves dès leur plus jeune âge.- Accompagner les familles (en lien avec le contrat de ville)
Favoriser l'accès aux droits et au numérique	<ul style="list-style-type: none">- Lutter contre le non-recours aux droits, soins et services- Faciliter l'inclusion numérique en lien avec la maison France service
sport comme vecteur	<ul style="list-style-type: none">- Développer les pratiques sportives des habitants des QPV- Mailler le territoire de Sainte-Rose d'équipements sportifs pour faciliter

de cohésion sociale	<p>le sport de proximité dans les QPV</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions sportives pour encourager les échanges intergénérationnels - Participer à la démocratisation du sport féminin
Mettre la culture au cœur des QPV	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions culturelles en direction des habitants (ateliers musicaux, danse, café-théâtre etc. ...) - Mener des actions de partage des cultures et de transmission des savoir (festivals, rencontre interculturel, visite de musée etc. ...) - Recueil des mémoires des quartiers de Sainte-Rose afin de renforcer les identités personnelles et collectives. - Mener des actions culturelles pour rendre accessible au plus grand nombre le patrimoine de la Guadeloupe et d'ailleurs

PILIER 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	DÉCLINAISONS EN ENGAGEMENTS OPÉRATIONNELS
<p>Renforcer le repérage des demandeurs d'emplois et mobiliser les dispositifs d'accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplier et développer les parcours d'insertion vers l'emploi durable en initiant des actions transversales. - Développer des mesures d'accompagnement spécifiques pour les femmes éloignées de l'emploi et les jeunes (formations et modes de garde adaptés...) - Favoriser des actions de lutte contre l'illettrisme
<p>Développer l'entrepreneuriat dans les quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les démarches de création d'entreprise - Encourager les initiatives de l'Économie Sociale et Solidaire, notamment en prenant appui sur l'initiative habitante et associative

PILIER 3 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISONS EN ENGAGEMENTS OPERATIONNELS
Apporter des réponses adaptées pour améliorer la qualité de vie des habitants	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place une gestion urbaine et sociale de proximité dans les deux quartiers politique de la ville en associant les bailleurs, les habitants, les associations de locataires et la collectivité (prise en charge des questions de propreté et de fonctionnement des espaces publics : gestion des encombrants, VHU, éclairage public, problèmes d'insalubrité, sensibiliser aux bonnes pratiques et lutter contre les comportements irrespectueux...).- Développer des actions facilitant la participation active et la prise en compte de l'expertise des habitants (ex : création de conseils citoyens).- Assurer une présence sociale de proximité par les médiateurs en lien avec le CLSPD
Agir en faveur de la sécurité et prévention de la délinquance	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre et intensifier la médiation sociale dans les quartiers.- Mettre en place le partenariat entre les différents acteurs dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

PILIER 4 : PILOTAGE, INGENIERIE, RESSOURCES ET EVALUATION

ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	DECLINAISONS EN ENGAGEMENTS OPERATIONNELS
Concourir à une meilleure connaissance de la réussite éducative et sociale	<ul style="list-style-type: none">-Accompagner la structuration et la montée en compétences du secteur associatif- Mettre en place un observatoire de la vie éducative et sociale

IV) L'APPEL A PROJET CITÉ ÉDUCATIVE 2024

Priorités 2024

1 : CONFORTER LE ROLE DE L'ÉCOLE

OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1.1 Encourager l'ambition scolaire : accompagner les élèves dans leurs apprentissages, compétences et socialisation.	<ul style="list-style-type: none">- repérer les forces et les faiblesses- motiver les élèves- encourager et valoriser les réussites- féliciter et récompenser les efforts
1.2 Accompagner l'entrée des élèves dans les apprentissages	Conforter l'apprentissage des savoirs fondamentaux (mathématiques, français).
1.3 Dépister précocement les différents troubles d'apprentissage ou de santé pour prévenir l'illettrisme et le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none">- mettre en place des conseils et des formations à destination des enseignants et des partenaires pour la prise en charge et le suivi des élèves dans la classe (fiches actions).- favoriser la prise en charge des élèves pour des bilans et des suivis (orthophonie...).

2 : PROMOUVOIR LA CONTINUITE EDUCATIVE

OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
2.1 Favoriser la socialisation précoce des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner la scolarité dès le plus jeune âge pour susciter des ambitions - faciliter la transition crèche/école
2.2 Développer et favoriser l'expression et l'engagement des familles dans le périmètre de la cité éducative	<p>Construire des outils de communication propres à la cité éducative (radio, réseaux sociaux, chaîne, vidéos)</p> <p>Élaborer un programme d'intervention à l'année sur ces outils avec des partenaires autour de thématiques liées au parcours scolaire, à la parentalité, à la santé...</p>
2.3 Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité	Renforcer l'accompagnement des parents allophones par la mise en place d'un espace d'apprentissage pour les parents étrangers primo arrivants autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la République, de la laïcité et du fonctionnement du système scolaire.
2.4 Accompagner les élèves dans le cadre de la persévérance scolaire et prévenir le décrochage.	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer et articuler le travail scolaire par un accompagnement et un soutien scolaire dans l'école et hors de l'école. - limiter les exclusions au domicile en favorisant l'inclusion en lien avec une association.
2.5 Promouvoir l'éducation artistique et culturelle	<p>Construire des parcours en éducation artistique et culturelle.</p> <p>Initier à l'éducation à l'image et aux métiers lié au monde cinématographique</p>
2.6 Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel	Atteindre le 100% des élèves à la fin du cycle 3 dans le savoir nager.

	<p>Concourir au parcours citoyen.</p> <p>Développer le sport en famille sur le hors temps scolaire.</p>
<p>2.7 Mieux diffuser la culture scientifique et technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - construire des parcours scientifiques autour des enjeux majeurs (santé, biodiversité, développement durable, essor des mathématiques.) - Plébisciter la mixité et encourager les filles à l'orientation vers les filières scientifiques et techniques.
<p>2.8 Promouvoir les valeurs collectives, de citoyenneté et la prévention des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser à une éducation à la prévention des risques (risque inondation, sécurité routière, ...). - former à l'esprit critique pour lutter contre les fakes news et la circulation des informations sur Internet.
<p>2.9 Prévenir l'illettrisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - insuffler le goût de la lecture. - donner le goût de l'expression orale. - favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme.
<p>2.10 Organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer le Programme de Réussite Educative (PRE). - construire l'articulation avec le PEDT

3 : LE CHAMPS DES POSSIBLES

OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
3.1 Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail	<ul style="list-style-type: none">- enrichir la connaissance des métiers valorisant de l'artisanat et de l'industrie du territoire pour mettre en valeur les voies de formations professionnelles et technologiques.- présenter les métiers de l'ingénierie et des cadres dirigeants à haut niveau de responsabilité du territoire.- découvrir et encourager les talents.
3.2 S'ouvrir aux autres en public pour prendre confiance en soi	Améliorer l'éloquence et développer la capacité à prendre la parole en public des élèves.
3.3 Aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation.	S'engager pour l'accessibilité de la culture, en mobilisant les acteurs et ressources culturelles du territoire.

V) LA PROCÉDURE DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJETS

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

L'appel à projet s'adresse aux associations, collectivités, bailleurs sociaux, aux établissements publics, aux organismes à but non lucratif et aux entreprises ayant l'agrément ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale), œuvrant pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

CONCERNANT VOTRE STRUCTURE VOUS DEVEZ :

- ✓ Justifier d'une existence de plus d'un an,
- ✓ Disposer d'un numéro SIRET,
- ✓ Disposer d'un ancrage territorial (être un acteur local du territoire concerné par son projet ou être en partenariat avec des acteurs du territoire),
- ✓ Etre à jour des bilans des subventions antérieurement perçues,
- ✓ Etre à jour des obligations légales (absence de dette sociale ou fiscale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des comptes annuels ou d'un rapport du commissaire aux comptes).

VOTRE PROJET DOIT :

- ✓ Répondre aux priorités thématiques et territoriales définies par la note de cadrage.
- ✓ Être mis en œuvre sur les quartiers prioritaires définis dans le contrat de ville et/ou les établissements scolaires membres de la cité éducative.
- ✓ Se dérouler entre le 1er janvier 2024 au 30 juin 2025.

LES CRITÈRES D'EXAMEN DES PROJETS :

- ✓ Le dossier doit être complet et être intégralement renseigné. Il doit ainsi permettre de répondre aux questions suivantes : Qui ? Quoi ? Pourquoi ? Où ? Comment ? Quand ? Avec quels moyens ?
- ✓ La faisabilité technique et financière du projet.
- ✓ la qualité des relations partenariales induites par et pour l'action,
- ✓ la mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants. La recherche de cofinancements est vivement encouragée.
- ✓ La pertinence des critères de suivi et d'évaluation du projet au travers d'indicateurs mesurables et quantifiables de suivi et d'évaluation du projet permettant de mesurer les effets et impacts du projet.

2 – PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

La demande de subvention doit être saisie en ligne sur le portail Dauphin au plus tard **le 23 février 2024** en suivant le lien suivant : <http://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

L'ensemble des pièces justificatives doit être déposé avec le dossier en ligne sur le site Dauphin (voir annexe indiquant les modalités de saisie sur Dauphin et la liste des pièces à fournir).

Attention

Merci d'intituler votre action sous la forme :

“ C V 971-SAINTE ROSE - 2024 – NOM DE LA STRUCTURE – NOM DE L’ACTION

Pour les actions cités éducative :

“CV-971-SAINTE ROSE- 2024 - - NOM DE LA STRUCTURE –CITE EDUCATIVE - NOM DE L’ACTION”

Les porteurs de projets doivent, en amont du dépôt du dossier, prendre contact avec les correspondants du contrat de ville ou de la cité éducative. Dans le cadre des actions de la cité éducative, il est impérativement nécessaire de prendre contact avec les établissements scolaires et s’inscrire dans une démarche de concertation et de co-construction pour inscrire leur intervention dans le projet global de l’établissement (voir document annexe « fiche coordonnées»). La fiche action « cité éducative » vous sera transmise afin de vous accompagner à la rédaction de votre CERFA sur la plateforme DAUPHIN.

Cas spécifiques

- **Dans le cadre d’un renouvellement d’une action, la recevabilité du dossier est subordonnée à la production de tout bilan montrant les résultats de l’action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement.**

Le bilan et le cerfa de l’action précédente doivent impérativement avoir été déposés sur la plateforme DAUPHIN.

- Pour les porteurs de projets Education nationale 1°D : pas de dépôt sur Dauphin. Le dossier complet (fiche action, budget prévisionnel, devis) devra être travaillé avec l’ équipe de circonscription. Il devra être transmis ensuite au Chef de projet Cité éducative, au plus tard le 23 février 2024 à l’adresse suivante : citeeducativesr@gmail.com.

Les projets retenus seront fléchés vers le fonds d’amorçage.

- Pour les projets s’inscrivant dans le champ de la culture : les projets culturels déposés devront intégrer les références des différents intervenants professionnels culturels, les notes d'intention artistiques, le coût horaire d'intervention et le calendrier prévisionnel et détaillé de l'action. En outre, le déroulé devra préciser les différentes phases du projet (ateliers de sensibilisation, ateliers de pratique, rencontres, visites, spectacles ...) et les modalités de partenariat des partenaires impliqués.

3 – MODALITÉS DE FINANCEMENT

Principe

Toute demande de financement au titre du Contrat de ville et de la cité éducative devra prioritairement et systématiquement mobiliser les crédits de droit commun des institutions partenaires. Les crédits spécifiques de la politique de la ville interviendront en complément des financements de droit commun.

Dépenses non éligibles

Les crédits spécifiques de la politique de la ville, de l'Etat ou d'autres partenaires, n'ont pas vocation à financer de manière pérenne une structure, mais à financer des actions mises en œuvre en sus du droit commun mobilisable. Par conséquent les dépenses liées au financement de postes ou relevant du fonctionnement courant de la structure ne sont pas éligibles.

Les dépenses de fonctionnement courantes peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une prise en charge au titre d'un financement de droit commun auprès des institutions signataires (ou non) du Contrat de ville. De plus, les aides aux postes d'adultes relais ne sont pas pris en charge par les crédits du Contrat de ville, même pour les montants restant à charge pour les structures porteuses.

Communication

Tout support de communication concernant une action devra faire apparaître le/les logos de chacun des financeurs de l'action. Concernant les financements de l'Etat : merci de faire apparaître le logo de la préfecture de la Guadeloupe et ainsi que celui de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

VI) CALENDRIER

Procédure	Calendrier
Diffusion de l'appel à projets	08 janvier 2024
Réunion collective d'information	12 janvier 2024
Saisie en ligne : - des dossiers de demande de subvention sur la plateforme Dauphin : https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/	Au plus tard le 23 Février 2024
Instruction des dossiers	Entre le 24 Février 2024 et le 14 Mars 2024
Comité technique cité éducative/Volet éducation	15 mars 2024

contrat de ville	
Comités techniques contrat de ville	20 au 22 mars 2024
Comité de pilotage cité éducative	29 mars 2024
Comité de pilotage contrat de ville	22 avril 2024
Information et notification aux porteurs de projets	A compter d'Avril 2024

CONTACTS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez solliciter les personnes suivantes :

Equipe Projet Mairie de Sainte-Rose

Cathia LAFAGES

0590 21 95 75/690 558820

clafages@villesaintrose.fr

Georgia ASDRUBAL

gasdrubal@villesaintrose.fr

Préfecture

Cédric GLOAGUEN

Chargé de mission à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

0690 73 03 14

cedric.gloaguen@guadeloupe.gouv.fr

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Murielle RENÉ-GABRIEL

Chargée de mission Contrat de ville de Sainte-Rose
gestionnaire du dispositif adulte-relais

0690 72 61 09

murielle.rene-gabriel@deets.gouv.fr

FARENC Karine

Gestionnaire des opérations Politique de la ville

0590 80 50 81

Karine.farenc@deets.gouv.fr

CITE ÉDUCATIVE

Carole SERIN

Principale du collège Chef de file (Bois Rada)

citeeducativesr@gmail.com

Pascal MILNE

Chef de projet opérationnel Cité éducative

0690 940271

pascal.milne@ac-guadeloupe.fr

Patrice PUCHAL

Coordonnateur REP

0690 720636

Patrice.Puchal@ac-guadeloupe.fr